

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°494 en date du 27 Avril 2020

Pensée du moment : « *Ma découverte majeure est que la source la plus profonde de ma souffrance réside dans les configurations de mon esprit* ». – Urval HARARI - 21 leçons pour le 21^{ème} siècle.

SPECIAL CORONAVIRUS N°6

Sixième semaine de confinement et normalement un retour progressif à partir du 11 Mai. Ce qui occupe partout alors que l'aspect sanitaire semble en bonne voie...c'est la reprise et les bonnes conditions de celle-ci, **le PRA – Plan de Retour à l'Activité**, et également pour toutes les entreprises qui interviennent sur les chantiers. Nous entrons dans la logique du DECONFINEMENT.

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION NATIONALE

Vous êtes nombreux à vous être inscrits (plus de 130) pour **la réunion collective via internet (WEBINAR) organisée par notre Fédération en partenariat avec le Cabinet EY**. Celle-ci aura lieu le **MARDI 28 AVRIL de 14 H à 15 H 30 sur le thème ; « Préparer la reprise : échange de bonnes pratiques »**. Toutes les coordonnées pour se connecter ont été transmises à chaque participant.

Une réunion dématérialisée de la délégation employeur de **l'Instance Commune de Négociation (I.C.N.)** a eu lieu le 23 Avril. L'objectif était que COOP et OPH se concertent sur un **accord de méthode à proposer aux organisations syndicales, relatif à la convergence des CCN des branches COOP/OPH**. Il a notamment été convenu qu'il fallait pouvoir organiser une première réunion de cette instance commune paritaire dans des conditions normales.

2 – NOUVEAUX TEXTES

Loi n°2020-473 du 25 Avril 2020 **de finances rectificative pour 2020**.

Cette seconde loi rectificative prévoit les conditions du **plan de relance de 110 milliards € pour faire face à la crise**.

Ordonnance n°2020-460 du 22 Mai 2020 **portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de COVID 19**.

Prévoit le financement de l'activité partielle pour des emplois publics employant des salariés de droit privé. La prolongation de droits sociaux (A.A.H.-A.S.P.J.). Des **délais supplémentaires pour les autorisations d'urbanisme, droit de préemption, autorisation de travaux**. Organisation pour les **syndics de copropriété** des AG annuelles jusqu'à 8 mois après la cessation de l'état d'urgence. Suppression du passage en C.A.O. **des avenants de + de 5 %**.

Décret n°2020-451 du 20 Avril 2020 relatif aux ressources prises en compte pour le **calcul des allocations personnelles au logement**.

Renvoie la date d'entrée en vigueur du Décret 2019-1574 sur **la contemporanéité des APL au plus tard au 1^{er} Janvier 2021** (par arrêté).

Décret n°2020-456 du 21 Avril 2020 relatif à la **programmation pluriannuelle de l'énergie**.

Fixation des priorités d'action des pouvoirs publics pour la **gestion des formes d'énergie sur le territoire pour la période 2019/2028** afin d'atteindre les objectifs fixés.

Décret n°2020-466 du 23 Avril 2020 prescrivant **les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19** dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Extension des ouvertures (commerces de matériaux - textiles et distribution de médicaments).

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Décret n°2020-471 du 24 Avril 2020 portant **dérogation au principe de suspension des délais** pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 **dans le domaine du travail et de l'emploi.**

Catégories d'actes, de procédures et d'obligations pour lesquels par dérogation les délais reprennent cours au lendemain du jour de la publication du décret.

Arrêté du 17 Avril (JO 21.4.) autorisant par dérogation la **mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaire de certains produits hydroalcooliques** utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine et ce **jusqu'au 30.9.2020.**

Avis du Haut Conseil des Finances Publiques H.C.F.P. 2020-2 du 14 Avril 2020 (JO 22.4.) relatif aux **prévisions macroéconomiques associées au programme de stabilité pour 2020 et au 2^{ème} programme de loi de finances rectificatives pour 2020.**

Souligne des fortes incertitudes, des risques significatifs, une dégradation du déficit public peut-être encore plus dégradé puisque le ratio de dette passerait de 98 à 115 points de P.I.B.

3 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

Dans un communiqué du 17 Avril, la Fédération Française du Bâtiment (F.F.B.) estime des **surcoûts de 10 à 20 % liés aux mesures de protection sanitaire sur les chantiers.**

Le Conseil National de l'Habitat (C.N.H.) a transmis le 23 Avril au Ministre du logement, **15 propositions afin d'assurer le maintien des publics locataires fragilisés par la crise actuelle.**

Parmi celles-ci :

- un moratoire sur les expulsions jusqu'au 31 Octobre 2020.
- un fonds national d'aide à la quittance en complément des F.S.L.
- et pour l'après crise une plus grande offre de logement abordable.**

Contribution de l'Association des Maires de France et Présidents d'Intercommunalités

(A.M.F.) le 24 Avril. Avec le titre **Préparation du déconfinement**, l'Association apprécie d'avoir été consultée par l'Etat, en précisant que si le **dispositif doit être cadré nationalement, les mesures doivent être territorialisées et progressives.**

4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Dans une déclaration commune le 21 Avril, le **Mouvement HLM et Cinq associations nationales de locataires** proposent :

- un renforcement des FSL.
- une aide complémentaire pour les ménages fragiles et les étudiants.
- la revalorisation des APL au-delà de l'inflation.
- un moratoire sur les expulsions jusqu'au 31 Octobre 2020 pour les locataires de bonne foi.
- un plan de relance pour davantage de logements sociaux et de logements très sociaux.**

Dix organisations caritatives appellent le 21 Avril, l'Etat, les Collectivités et les fournisseurs d'énergie **a abondé le FSL pour aider les Français les plus précaires à payer leur facture d'électricité.**

5 - LU POUR VOUS

Il convient de maintenir un **lien physique dans les échanges car le confinement est un amplificateur des inégalités** malgré les bienfaits des solutions numériques (Web conférence USH le 21 Avril - l'habitat après le COVID 19.

La tentation sera forte mais **la ville d'après la crise ne pourra ressembler à celle d'avant** (Club ville hybride – 16.4.).

Conditions de vie des ménages en période de confinement (occupation des logements – personnes vivant seules).

5 millions de personnes vivent dans un logement ou le nombre de pièces est insuffisant. **– 10 millions de personnes (dont 2,4 millions ont + de 75 ans) vivent seules dans leur logement.**

(INSEE FOCUS N°189 du 21 Avril).

Tous les textes cités peuvent être obtenus sur simple demande (fndoph@habitat76.fr).